



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES



Séance du 24 juin 2026

Dossier : 2026-CP400

Résumé des décisions prises

Membres présents :

Président : M. Patrice CHASSARD

Mme ; Anne LAURENT

MM : Yvon BOCHET, Dominique CHAMBON, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Hubert DUBIEN (après-midi), Jérôme FARAMOND, Bruno LEFEVRE, Alain MATHIEU, Christian NAGEARAFFE, Olivier NASLES

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

Mme : Isabelle OUIILLON représentant la Commissaire du Gouvernement.

M : Christophe PINARD représentant la DGPE

Mme : Marie LELANDAIS représentant la DGCCRF

Agents INAO

Mmes : Carole LY, Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN, Cathleen ROBICHON

MM : Sylvain REVERCHON, Félix KANE

Membres excusées

Mmes : Catherine DUSSOL, Delphine GEORGELET, Marie-Odile NOZIERES-PETIT

MM : Luc DONGE, Hubert DUBIEN (matin), Florent HAXAIRE, Michel OCAFRAIN, Didier TRONC

H2COM

Mme : Sandra JUMEL

2026-CP401	Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 11 mars 2026 La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la séance du 11 mars 2026 (10 votants - unanimité).
2026-CP402	Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 11 mars 2026 La commission permanente a approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 11 mars 2026 (10 votants - unanimité).
2026-CP403	Résumé des décisions prises lors de la consultation écrite de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 10 avril 2026 La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la consultation écrite du 10 avril 2026 (10 votants - unanimité).
2026-CP404	AOP « Beurre Charentes-Poitou » - Demande de modification du cahier des charges pour intégration d'un Dispositif d'Evaluation d'une Innovation (DEI) Rapport de la Commission Scientifique, Technique et Innovations Avis sur le protocole et la convention La commission permanente a pris connaissance du dossier. Si l'abaissement du taux de maïs ne fait pas de débat (et fait l'objet d'un avis de principe favorable), l'absence d'information sur les produits de substitution pose question, le risque étant que le résultat du DEI soit difficile à appréhender. Il est regretté que cette disposition ne conduise pas à une modification immédiate de la part de maïs dans l'assolement, celui-ci pouvant être destiné à d'autres productions. La commission permanente considère que l'absence d'encadrement de la substitution du maïs pose question, le risque étant que le maïs soit remplacé par des espèces ayant des niveaux d'intrants tout aussi élevés. Toutefois, la commission permanente reconnaît que l'intérêt du DEI est de lancer une dynamique et une trajectoire vertueuse qu'elle considère pertinent d'encourager. La commission permanente a approuvé le lancement de cette évaluation (11 votants – 10 oui/1abstention) et a approuvé la transmission au comité national de la demande, avec un avis favorable pour approuver la demande de modification du cahier des charges nécessitant la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition (11 votants – 10 oui/1abstention).
2026-CP405	

	« Gwell » - Demande de reconnaissance en AOP - Rapport de la Commission exploratoire - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction - Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête La commission permanente a pris connaissance du dossier. Les éléments du dossier semblent suffisants à la commission permanente pour justifier la désignation d'une commission d'enquête, sans préjuger de l'issue de son travail. La problématique de la dénomination (portant à la fois sur le produit et le ferment), la pertinence de l'aire géographique, la possibilité de présence d'enrubanné sur l'exploitation, la dynamique de la filière (afin d'attirer de nouveaux éleveurs) sont notamment des éléments qui restent à travailler. L'obligation de fabrications d'autres productions crémieres et/ou fromagères sur l'exploitation pose également des questions en termes de contrôle (y compris en termes de présence d'autres ferments), ainsi que de référence éventuelle à la dénomination dans les produits élaborés à partir de Gwell. Des questions sont posées sur le recours à du lait pasteurisé, l'impact de ce traitement sur les propriétés du produit fini étant nécessairement important. Si l'obligation réglementaire de pasteurisation est rappelée, la commission permanente considère que la démonstration du lien à l'origine du projet doit être travaillée et que ce lien doit être expliqué. En effet, un équilibre est à trouver en matière de démonstration du lien à l'origine lorsque le lait cru n'est pas la base du lien, et que le produit n'est pas un fromage affiné mais un lait fermenté. Certains considèrent que le lien à l'origine serait dans ce cas basé sur l'utilisation des ferments et pas sur le lait issu du terroir comme il est usuel pour les AOP laitières. La commission permanente a approuvé à l'unanimité (11 votants) le lancement de l'instruction de la demande de reconnaissance en AOP du « Gwell». Elle a approuvé la nomination d'une commission d'enquête pour étudier la demande et le projet de lettre de mission, composée de Florent Haxaire (Président), Yvon Bochet, Philippe Daniel et Anne Laurent. La commission permanente a approuvé la mise en œuvre par le groupement d'une étape préalable de pré-information de la demande (11 votants – unanimité).
2026-CP406	AOP "Huile d'olive de Corse /Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica" Demande de modification du cahier des charges Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête La commission permanente a pris connaissance du dossier. Le recours systématique à la désignation d'une commission d'enquête est questionné au regard de la faible ampleur de la révision de l'aire géographique. La commission a approuvé à l'unanimité (11 votants) le lancement de l'instruction de la demande de modification du cahier des charges de l'AOP « Huile d'olive de Corse / Huile d'olive de Corse - Oliu di Corsica » et considéré la modification comme étant majeure. Elle a approuvé la désignation d'une commission d'enquête composée de Mme Laurent (présidente), MM. Soulhol et Tronc.
2026-CP407	AOP « Piment d'Espelette » ou « Piment d'Espelette-Espeletako biperra » -

	Demande de modification des critères d'identification parcellaire - Nomination d'une commission d'enquête et d'une commission d'experts La commission permanente a pris connaissance du dossier. La commission permanente a approuvé (12 votants – unanimité) le lancement de l'instruction de la demande de modification des critères d'identification parcellaire de l'AOP « Piment d'Espelette » / « Piment d'Espelette-Espeletako biperra ». Elle a approuvé (12 votants – unanimité) la nomination d'une commission d'enquête pour étudier la demande et le projet de lettre de mission, composée de Jean-Benoît HUGUES (président) et Pascal VERCHERE. Enfin, par délégation du comité national, elle a approuvé (12 votants – unanimité) la nomination d'une commission d'experts chargée d'appuyer la commission d'enquête sur l'analyse de la demande de modification des critères d'identification parcellaire et sa lettre de mission.
2026-CP408	AOP « Maine-Anjou » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction - Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête - Vote du cahier des charges La commission permanente a pris connaissance du dossier. La commission permanente a approuvé le lancement de l'instruction de la demande de modification du cahier des charges « Maine Anjou » (11 votants – unanimité). La commission permanente a considéré la modification la demande de modification du cahier des charges « Maine Anjou » comme étant mineure (11 votants – unanimité). Elle a approuvé le cahier des charges « Maine Anjou » modifié (11 votants – unanimité).
2026-CP409	AOP Prés-salés de la baie de Somme - Demande de modification du cahier des charges – Examen de l'opportunité de lancement de l'instruction – Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête – vote du cahier des charges La commission permanente a pris connaissance du dossier. La commission permanente a approuvé le lancement de l'instruction de la demande de modification du cahier des charges « Prés Salés de la Baie de Somme » (12 votants – unanimité). La commission permanente a considéré la modification comme étant majeure (12 votants – unanimité) ne nécessitant pas la désignation de la commission d'enquête. La commission permanente a donné un avis favorable (12 votants – unanimité) à la transmission du dossier au comité national de la demande de modification, avec avis favorable de la commission permanente pour approuver le cahier des charges avec mise en œuvre d'une PNO.
2026-CP410	AOP « Piment d'Espelette » ou « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra » - Demande de de modification temporaire du cahier des charges - Avis sur la demande de modification temporaire du cahier des charges La commission permanente a pris connaissance de la demande. Le président rappelle que l'expérimentation en cours est destinée à modifier de manière

	pérenne le cahier des charges et ainsi éviter ce recours systématique aux modifications temporaires. Des questions sont posées sur l'impact de la modification sur les produits. La commission permanente a approuvé à l'unanimité (12 votants) la modification temporaire du cahier des charges de l'AOP « Piment d'Espelette » ou « Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra » suivante : <i>« Au-delà d'une période maximale d'un mois à compter du début de la plantation de la parcelle et au plus tard au 15 juillet, l'irrigation est interdite. Toutefois, en cas de sécheresse persistante, les services de l'Institut national de l'origine et de la qualité peuvent prévoir des dérogations sur proposition du groupement.</i> Compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2026, l'irrigation est autorisée du 24 juin au 15 septembre 2026 inclus. »
2026-CP4QD2	Raclette, Tomme et Emmental de Savoie – Demande de reconnaissance en AOP La commission permanente est informée de la demande de Savoicôme d'une rencontre avec le président du comité national afin que celui-ci lui expose les motivations de la décision de la commission permanente. La commission permanente a donné son accord à un échange sous une approche se limitant à rappeler la décision de la commission et à faire œuvre de pédagogie auprès du groupement.

Prochaine séance le 22 septembre 2026